



Comité des Oeuvres Sociales du SDIS 68

ATTESTATION DE CONCUBINAGE

POUR UNE PERSONNE VIVANT EN CONCUBINAGE AVEC UN(E) MEMBRE

PERSONNE VIVANT EN CONCUBINAGE AVEC LE MEMBRE DU COS

Je soussigné(e)
NOM/PRENOM

Né(e) le déclare sur l'honneur habiter sous le même toit que
NOM/PRENOM

Avec lequel/laquelle je vis en concubinage (art. 515-8 du Code Civil)⁽¹⁾ depuis le

Adresse : N° Rue

Code Postal : Ville :

Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance du COS tout changement survenant dans la situation exposée ci-dessus.

Fait à, le Signature :

MEMBRE

Je soussigné(e)
NOM/PRENOM

Né(e) le confirme la présente attestation.

Fait à, le Signature :

(1) Art. 515-8 du Code Civil : « Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple. »